

Le p'tit Mannevillais

NOVEMBRE 2025

THÉ DANSANT
à Manneville Sur Risle

de 14H à 18H
Salle des fêtes
8 € l'entrée
(1 boisson offerte)

Réservation
au
06 75 04 64 95
ou
06 19 47 28 54

DIMANCHE 9 NOVEMBRE
Animé par Dominique Legrand

**Colis de Noël
des seniors**

SAMEDI 6 DÉCEMBRE
9h30 - 12h30
Salle communale

Moment convivial et d'échanges autour
d'une boisson chaude et de viennoiseries
organisé par le CCAS

Pour les personnes de plus de 65 ans
inscrites sur la liste électorale

Chères Mannevillaises, chers Mannevillais,

À l'approche de la fin d'année, j'ai toujours un grand plaisir à vous retrouver à travers ce nouveau bulletin d'informations municipales. C'est l'occasion de partager avec vous les moments forts qui ont rythmé notre commune ces derniers mois, et de vous donner des nouvelles des projets qui continuent de faire vivre Manneville-sur-Risle.

Nous allons nous retrouver autour du thé dansant, un moment de convivialité très apprécié, plein de bonne humeur. Dans le même esprit, la distribution des colis de Noël pour nos aînés se prépare, pour témoigner le 6 décembre prochain à chacun notre attention et notre affection en cette période si particulière de l'année.

Notre commune a encore brillé cette année. Avec le maintien du label "3 fleurs" et le prix des bonnes pratiques, c'est toute notre démarche de cadre de vie et d'embellissement qui est saluée. Félicitations également à tous les lauréats du concours des maisons fleuries : grâce à vous, nos rues et nos jardins respirent la beauté et la fierté communale.

Côté projets, les nouveaux logements locatifs et en accession à la propriété ainsi que la future maison partagée pour seniors avancent bien. Ces réalisations concrètes traduisent notre volonté d'offrir à chacun un lieu de vie adapté à ses besoins, dans un esprit de proximité et de solidarité.

Les travaux d'aménagement se poursuivent eux aussi, pour rendre notre commune toujours plus accueillante et agréable à vivre.

Le début d'année 2026 sera marqué par le recensement de la population, une étape importante pour mieux connaître nos habitants.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui, par leur engagement, leur participation ou simplement leur sourire, contribuent à faire vivre notre belle commune.

Je vous donne rendez-vous pour la commémoration du 11 novembre, Place de l'Eglise à 11h.

Je vous souhaite à toutes et à tous une douce fin d'année, entourée de vos proches, pleine de chaleur, de joie et de moments partagés.

Isabelle DUONG, Maire

Mairie

2, Chemin des Hauts Vents
27500 Manneville-sur-Risle
Tél. : 02.32.56.94.86

mairie.manneville-sur-risle@orange.fr
www.manneville-sur-risle.fr



Ville de Manneville-sur-Risle

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30 - 12h00

16h00 - 17h30

Mercredi - jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00

16h00 - 18h00

Responsable de publication :

Isabelle DUONG

Conception et mise en page :

Cindy DESHAYS

Crédits photos : Commune

Impression : Mairie

Diffusion gratuite. Reproduction interdite.
Ne pas jeter sur la voie publique

L'école

Rentrée des Classes - lundi 1 septembre :

L'école Léon et Eugénie Colombel accueille 86 élèves pour l'année scolaire 2025 - 2026.

⇒ Mme Rivière : PS - MS : 25 élèves

⇒ Mme Ung: GS - CP : 17 élèves

⇒ Mme Durel : CE1 - CE2 : 20 élèves

⇒ Mme Mohring : CM1 - CM2 : 24 élèves

La direction est assurée par Mme Durel.

Les **services périscolaires** sont assurés par la Communauté de Communes :

⇒ Garderie : 7h30 à 8h20 / 16h à 18h30

⇒ Cantine : 12h à 13h20.



Maisons fleuries



Le samedi 20 septembre, a eu lieu la remise des prix du concours des maisons fleuries. Le jury a sélectionné 61 habitations lors de la tournée effectuée en juillet. Les premiers de chaque catégorie ont reçu un bon d'achat à valoir à la pépinière BRIERE. Madame le Maire a félicité tous les participants qui, en fleurissant leurs jardins, terrasses ou balcons, contribuent à faire de Manneville-sur-Risle une commune très bien fleurie.

Villes et villages fleuris

Le jeudi 16 octobre a eu lieu la cérémonie de remise des prix « Villes et villages fleuris » du Département de l'Eure.

A cette occasion, la commune a maintenu son label 3 fleurs et a remporté le prix des bonnes pratiques. Le jury départemental a remarqué la palette végétale colorée et diversifiée, a souligné la composition et la gestion des massifs, et a apprécié la réalisation d'un parking enherbé au cimetière et la classe en extérieur à l'arboretum.

Félicitations et merci aux agents du service technique.



Repas des Séniors



Le dimanche 5 octobre, 120 convives se sont retrouvés pour le traditionnel repas des Seniors organisé par le CCAS.

La doyenne (Anne-Marie TOQUEBIOL) et le doyen (Lucien ROBERT) de ce repas ont été mis à l'honneur.

Une très belle journée partagée sur le thème de la mer autour d'un excellent repas concocté par le traiteur « Fournier » d'Étréville et animé par l'orchestre "Café de Paris".

Taxe foncière et taxes locales

Depuis 2008, le taux d'imposition communal n'a presque pas bougé : il est passé de 16,57 % à 18,56 % en 18 ans.

En 2020, le taux départemental (20,24 %) a été rajouté au taux communal à la suite de la suppression de la taxe d'habitation.

C'est pourquoi le taux affiché aujourd'hui à 38,80 % comprend à la fois le taux communal et l'ancien taux départemental. Ainsi, le taux de la commune, voté par le conseil municipal est de 18,56 %, preuve concrète d'une fiscalité locale responsable et maîtrisée.

L'augmentation du montant de l'impôt, constatée dans toutes les communes, provient essentiellement de l'augmentation annuelle de la base (valeur locative) votée dans la loi de finances par les députés

Année	Commune	Département	Année	Commune	Département
2008	16.57 %	13.34 %	2017	16.89 %	20.24 %
2009	16.57 %	13.67 %	2018	17.05 %	20.24 %
2010	16.57 %	13.67 %	2019	17.05 %	20.24 %
2011	16.57 %	20.24 %	2020	37.29 % = 17.05 % + 20.24 %	0
2012	16.73 %	20.24 %	2021	37.29 % = 17.05 % + 20.24 %	0
2013	16.73 %	20.24 %	2022	38.04 % = 17.80 % + 20.24 %	0
2014	16.73 %	20.24 %	2023	38.80 % = 18.56 % + 20.24 %	0
2015	16.73 %	20.24 %	2024	38.80 % = 18.56 % + 20.24 %	0
2016	16.73 %	20.24 %	2025	38.80 % = 18.56 % + 20.24 %	0

Cimetière : travaux d'accessibilité



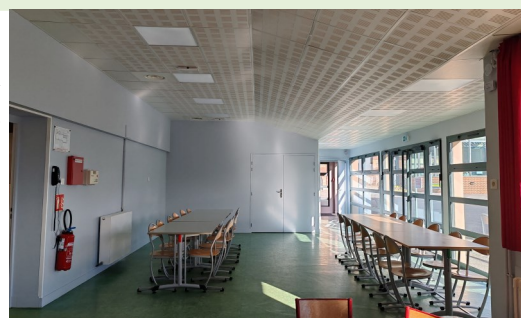
Pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, un cheminement béton est réalisé dans les allées principales du cimetière. Les travaux ont été confié à l'entreprise MJ Construction.

Ces travaux d'un montant de 22 125.96 € HT sont financés par la commune, avec le soutien de la communauté de communes (30%). Ce nouvel aménagement permettra aux personnes à mobilité réduite de circuler dans nos espaces publics plus facilement et plus sereinement.

Travaux - Salle communale

Durant l'été, plusieurs travaux ont été réalisés dans la salle communale :

- Les éclairages de la salle communale ont été remplacé par des panneaux LED afin de réaliser des économie d'énergie et améliorer la qualité de l'éclairage. Les travaux ont été réalisé par l'entreprise Hoyé pour un montant de 2 984 € HT.
- Un local de stockage a été créé par l'entreprise AMC Julou pour un montant de 7 202.60 € HT.



Cité des Baquets



Après le parking enherbé près du cimetière, place à la réfection de l'aire sablée de la Cité des Baquets.

Cet aménagement facilitera l'entretien, ramènera du vert et limitera les ruissellements.

Un grand merci à notre service technique pour leur travail de qualité et leur engagement quotidien.

Maison séniors "Cette Famille" - L'Orée du Bois



La maison partagée "Cette Famille " accueillera prochainement ses premiers locataires. Ce lieu d'accueil chaleureux et sécurisé est destiné aux personnes âgées en perte d'autonomie ou en recherche de convivialité.

La Maison est une construction neuve qui comprend 8 chambres de surface de 15 à 18m². Chacune est équipée avec salle de bain et toilette privatives. Les espaces communs sont cossus et spacieux . Les chambres, de belles tailles, sont meublées mais peuvent être décorées

par les colocataires. La Maison est entourée d'un grand jardin et d'une terrasse pour profiter des beaux jours.

Ce dispositif propose une alternative entre le domicile et l'hébergement collectif, permettant à chacun de vivre comme chez soi, dans un cadre familial, tout en bénéficiant d'un accompagnement 24h/24.

Pour tous renseignements, contacter le 02.55.99.41.72

Résidence "l'Orée du bois"

Dans le nouveau lotissement « L'Orée du Bois », ont été construits 6 logements locatifs et 2 logements en accession à la propriété, conçus selon la réglementation environnementale RE 2020, garantissant confort, performance énergétique et respect de l'environnement.

Les futurs habitants bénéficieront notamment d'un chauffage par pompe à chaleur avec plancher chauffant, pour un meilleur confort ou au quotidien.

Les 6 logements locatifs (type 4) seront livrés à partir de janvier 2026.

Pour toute information, la SILOGE reste à votre disposition au 02 32 43 01 53.

Concernant l'accession à la propriété, 2 maisons de type 4 sont proposées par Habitat Coopératif de Normandie, dont une encore disponible. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 06 43 65 82 25.



Taxe Enlèvement Ordures Ménagères Incitative



À compter du 1^{er} janvier 2026, la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) va mettre en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI).

La TEOMI remplacera la TEOM et se composera d'une part fixe et d'une **part variable calculée en fonction du volume (0.02€ le litre) et du nombre de levées annuelles de votre bac d'ordures ménagères**. Le nombre de ramassage du bac jaune ne sera pas comptabilisé.

La campagne de porte-à-porte est toujours en cours afin de constituer un dossier et d'activer la puce du bac. Pour les personnes absentes lors de la venue des agents, il est impératif de **convenir d'un rendez-vous au 06.88.08.53.49** . Attention : les bacs non pucés au 1^{er} janvier 2026 ne seront plus ramassés.

Pour les habitations non équipées de bacs individuels (logements collectifs, logement individuel ne possédant d'endroit pour stocker les containers, lieu de dépôt collectif,...) ou pour les résidences secondaires, des colonnes d'apports volontaires, accessibles avec un badge, seront implantées sur la commune.

Comité de Jumelage Bunsoh



Du 1er au 5 août, une délégation de 28 personnes s'est rendue à Bunsoh avec Madame le Maire dans le cadre du jumelage franco-allemand, pour célébrer ensemble les 40 ans du comité.

Les festivités ont été marquées par plusieurs temps forts :

- La cérémonie officielle commémorant les 40 ans du comité, avec discours et échanges de cadeaux.
- Des activités culturelles et de découverte de la région.
- De nombreux moments de fraternité autour de repas et de soirées animées, renforçant l'esprit du jumelage.



Football



Bravo au club de football pour la création de l'école de football inclusive, en proposant des activités pour tous : filles et garçons, de tout niveau, dès 5/6 ans.

Au programme : jeux, ambiance conviviale,

matchs découverte, sous la houlette de Godwin Amorin.

Renseignements au 06.21.05.56.52 ou rendez-vous sur le stade.



Comité des fêtes



Cette année encore, la mobilisation a été au rendez-vous pour la 5e édition de la Mannevillaise Rose, organisé par le Comité des Fêtes. Environ 100 participants, marcheurs, coureurs et vététistes se sont retrouvés le dimanche 14 septembre. Grâce à cette belle participation, nous avons eu le plaisir de remettre un chèque de 1200€ à la Fondation pour la recherche médicale (FRM) représenté par M. Rive. Remerciement à tous les bénévoles qui ont œuvré à la préparation de la manifestation ainsi qu'à l'ensemble des participants pour leur engagement et leur enthousiasme. Au-delà de l'aspect sportif, la

Mannevillaise Rose s'affirme comme un moment fort de convivialité et de solidarité, rappelant l'importance de la mobilisation dans la lutte contre le cancer du sein.

Activités bien-être et santé

- ⇒ Céline MERCIER propose des cours de yoga le mercredi de 18h15 à 19h15. Pour tous renseignements vous pouvez contacter le 06.86.93.60.31
- ⇒ Christelle COIGNARD éducateur sportif propose des séances d'Activité Physique Adaptée (APA), également connue sous le nom de « Sport Santé », de 17h00 à 18h00 dans la salle communale sur inscription. Pour tous renseignements vous pouvez contacter le 06 75 75 04 05
- ⇒ Stéphanie JAILLET propose des cours de Zumba fitness le lundi de 19h15 à 20h15 dans la salle communale. Pour tous renseignements contacter le 07.87.95.91.97

Recensement de la population

Du 15 janvier au 14 février 2026, la commune est concernée par la campagne de recensement de sa population. Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune.

Les données collectées servent également à comprendre l'**évolution démographique** de notre territoire.

Vous pourrez vous recenser par internet à partir du 15 janvier 2026
sur le site le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figureront sur la notice internet qui vous sera remise début janvier dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu à la neutralité et au secret professionnel. Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



Elections municipales 2026



Les prochaines élections municipales sont fixées aux **15 et 22 mars 2026**, dates auxquelles les citoyens seront invités à élire leurs conseillers municipaux et communautaires.

Grâce au téléservice « **Interroger sa situation électorale** », vous pouvez vérifier en ligne votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes en vue de participer au scrutin peuvent déposer leur demande jusqu'au **4 février 2026 en ligne sur le site du service public** ou **jusqu'au 6 février 2026 au format papier en mairie**. Des inscriptions pourront être reçues ultérieurement pour des cas bien précis et listés par l'article L.30 du code électoral (jeunes devenus majeurs après le 6 février, fonctionnaires mutés, etc..).

Agenda

Novembre

Dimanche 9

Thé dansant

14h à 18h salle communale
Association du Musée - Tarif 8 € l'entrée

Mardi 11

Cérémonie de l'armistice

11h - Au monument aux morts
Vin d'honneur à la salle communale

Décembre

Vendredi 5

Cérémonie Commémorative

10h - Au monument aux morts

Décembre

Samedi 6

Distribution du colis de Noël des Séniors

9h30 à 12h30 - Salle communale

Jeudi 18

Conseil Municipal

18h30 - Salle communale

Janvier

Samedi 10

Vœux du Maire

11h - Salle communale

Tribune libre

Monsieur Christophe MARTIN de la liste « Ensemble pour Manneville sur Risle » ne souhaite pas profiter de son droit d'expression dans ce numéro.